

QPV	Question du CCP18	Réponse
Transverse	<p>Gouvernance et participation des habitants Il existe plusieurs types de réunion (information, décision, co-construction). Les règles et pratiques de coopération avec les administrés ne sont pas transparentes. Les habitants, associations, commerçants peuvent se sentir peu écoutés, voire utilisés ; Il y a un problème récurrent et généralisé de représentativité et de gouvernance sur tous les projets. Qu'est-il prévu dans le cadre actuel de la NPNRU pour apporter une réponse efficace ? Est-il possible de travailler en partenariat sur ce sujet spécifique pour aboutir à des coopérations participatives réelles ?</p> <p>Les doutes sur les démarches participatives : l'exemple du « Tous mobilisés » Goutte d'Or Sud. Une démarche participative a été initiée sur la Goutte d'Or sud, à l'instar du « Tous mobilisés » pour Château rouge avec un ressenti très différent d'efficacité. • la méthodologie connaît des ratés sur les invitations par mails aux réunions ou des comptes-rendus diffusés tardivement (2 mois après réunions pour le Square Léon) • des décisions sont contraires à des consensus collectifs en réunion (Square Léon) avec des présentations de projets publics sans avertir les participants ayant participé aux consensus. Après ces dysfonctionnements, comment les habitants, ayant participé, peuvent-ils se sentir davantage acteurs que cautions ?</p>	<p>Réponse de la Ville Depuis de nombreuses années, on observe un développement de la concertation, sous des formes multiples (co-construction, dialogue citoyen, réunions d'information etc). Aucun n'est parfait, et on observe plusieurs limites, dont la représentativité des participants. Ces modes de concertations varient en fonction des secteurs de projet. Ce qui est commun au NPNRU dans sa globalité est le souci d'entendre tout le monde. Le NPNRU prend son sens sur le temps long (10 ans environ de contractualisation entre la Ville, l'Etat et la Région). C'est particulièrement vrai sur les portes qui agrègent des secteurs différents. Dès lors, l'enjeu est de conserver la participation des habitants sur la durée. Les comités de suivi instaurés sur Pajol ont fait leurs preuves et sont un bon moyen de conserver cette mobilisation (PNEE, Binet...). Au bout du compte il revient bien sûr aux élus d'assumer les décisions prises.</p> <p>La Ville de Paris a présenté différents sites qui méritaient d'être retenus au NPNRU. Suite à des échanges en 2014, l'ANRU a décidé de ne retenir que 5 sites sur le territoire parisiens 1 site d'intérêt national dans le 20e et 4 d'intérêt régional dont les 2 sites du 18e arrondissement.</p> <p>Tous Mobilisés du secteur de la Goutte d'Or a été lancé par la ville au cours du printemps 2018, après la phase de consultation des habitants, les services de la ville mettent en place les 1ères réponses pour mettre fin aux différents dysfonctionnement. Des temps d'échanges pour les habitants avec les services de la ville ont eu lieu pour que les projets puissent se mettre en place en concertation .</p>
Transverse	<p>Diversité sociologique Plusieurs études sont en cours ou prévues pour chacun des secteurs, dans lesquelles on ne voit pas apparaître la place des habitants actuels : prendre en compte leurs besoins propres et leur évolution dans un quartier en mutation profonde, notamment en termes d'activité de de nouveaux habitants. Quelles solutions à envisager pour assurer leur maintien dans ce nouveau cadre."</p>	<p>Réponse de la Ville : Les opérations de renouvellement urbain visent en priorité à améliorer le cadre de vie des habitants vivant dans les quartiers concernés. À ce titre, ils ont la possibilité de participer et de s'exprimer lors des différents temps de concertation (réunions publiques, ateliers, plateformes numériques, balades urbaines...). La communication des différents temps d'échanges est diffusée à l'ensemble des parties prenantes des projets. La ville apporte une attention particulière aux invitations envoyées aux habitants pour qu'ils puissent bien y participer.</p>
Transverse	<p>L'ANAH L'ANRU associant uniquement les bailleurs sociaux aux projets de renouvellement urbain, qu'en est-il de l'ANAH qui associe les copropriétés privées pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des habitants des QPV et QVA, dont les territoires ne se restreignent pas aux îlots sociaux ? Et dont la plupart sont concernés par l'habitat dégradé (voir arrêté ministériel à posteriori de 2014, plan éradication de l'habitat indigne).</p>	<p>Réponse de la Ville : En préambule, il convient de rappeler que la Convention Publique d'Aménagement Château Rouge, dans le cadre du premier programme de Renouvellement urbain (PNRU), a porté principalement sur l'éradication de l'insalubrité (en transformant le parc social de fait insalubre en parc social). De plus, le 18è a bénéficié de trois Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), deux successives sur le quartier Chapelle et une sur le secteur Belliard-Doudeauville (comprenant le nord de la Goutte d'Or).</p> <p>Différents dispositifs sont mis en place par la Ville et l'ANAH afin d'accompagner les copropriétés parisiennes dégradées ou désorganisées. La Ville dispose d'un Observatoire de la prévention de la dégradation du bâti qui permet de repérer les situations à risques et de déployer les interventions de manière anticipée. De plus, une Opération d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD) a été lancée pour la période 2016-2019 dans le cadre d'une convention de Programme d'intérêt général (PIG) Habitat dégradé avec l'ANAH. Ce PIG concerne l'ensemble du territoire parisien et vise le traitement d'immeubles d'habitat privé dégradés en s'appuyant sur un accompagnement dans la réalisation de programmes de travaux.</p> <p>Les enjeux du PIG « Habitat dégradé » sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement de la dégradation du bâti et notamment les travaux prescrits dans le cadre des procédures de police administrative en matière d'habitat indigne, - le maintien de copropriétaires occupants modestes ou très modestes sur Paris par des aides publiques (Etat et Ville) proposées pour le financement des programmes de réhabilitation lourds, - la lutte contre la vacance de logements, - l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles accompagnés. <p>55% des adresses accompagnées dans le cadre de l'OAHD se situent dans le 18ème arrondissement, dont une partie au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour exemple, la copropriété du 57 rue Doudeauville au cœur de la Goutte d'Or est accompagnée depuis 2010.</p> <p>Par ailleurs, un programme d'intérêt général pour la rénovation énergétique et environnementale des immeubles d'habitation privés à Paris est en cours.</p> <p>Réponse de la DRIHL : La mise en place d'un projet de renouvellement urbain ne remet pas en question la mobilisation des outils de droit commun et notamment l'aide de l'Anah aux copropriétés fragiles ou les politiques de lutte contre l'habitat indigne. Au contraire, la mise en œuvre du NPNRU par les services territoriaux de l'État (DRIHL) et la ville de Paris permet une meilleure synergie entre NPNRU et droit commun. A titre d'exemple, sur le quartier des Orgues de Flandres (19e), la ville et l'Anah vont accompagner et contribuer financièrement à la rénovation thermique des tours Fugue et Cantate, en copropriétés. A l'inverse, des représentants de ces tours sont associés, comme l'est le CC19, à l'étude urbaine sur le quartier.</p>

QPV	Question du CCP18	Réponse
Transverse	<p>Exigences écologiques dans le cahier des charges des constructions</p> <p>Un bâti existant transformé pour plus de résilience face aux épisodes climatiques extrêmes prévoient pour tous les scénarios à un horizon proche (2030-2050) une intensification croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, avec pour Paris, une intensification des canicules estivales à l'instar de l'épisode 2003 qui pourrait constituer l'été « normal d'ici 2050. Cette adaptation passera par une végétalisation forte des espaces privés et publics afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain. D'autres solutions comme les façades végétalisées ou un renforcement de la présence de l'eau pourraient également apporter un surplus de confort durant les périodes de fortes chaleurs.</p> <p>Ces solutions, non exposée dans le NPNRU, vont elles y être mises pleinement en application ?</p> <p>En ce qui concerne la mise aux normes environnementales de l'habitat :</p> <p>Quelles solutions sont-elles proposés en terme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Maîtrise de l'énergie ? ▫ Nuisance sonore de l'environnement ? ▫ Tri des déchets ? 	<p>Réponse de la Ville : La Ville de Paris se mobilise pleinement à travers son Plan Climat Air Energie afin de rénover son patrimoine bâti. Un objectif de 4 500 logements sociaux réhabilités par an est ainsi fixé.</p> <p>Les opérations de réhabilitation d'immeubles d'habitation qui seront réalisées dans le cadre du NPNRU (Cité Charles Hermite, Résidence Valentin Abeille notamment) répondent à ces objectifs.</p> <p>Les restructurations lourdes qui seront faites devront permettre à ces bâtiments de répondre au label « Haute performance énergétique rénovation » 2009. Les travaux doivent permettre de réduire la consommation énergétique et favoriser la réduction ou la maîtrise des charges pour les locataires. De même, les nuisances environnementales liées à la proximité du périphérique seront prises en compte.</p> <p>Le PLU adopté en juillet 2016 par le Conseil de Paris comporte des dispositions à caractère environnemental et de nouvelles dispositions pour mieux prendre en compte la transition écologique. Elles sont la traduction réglementaire d'un certains nombres d'objectifs municipaux, portés par ailleurs dans des documents tels que Plan Climat Air Énergie, le Plan Biodiversité, Plan Paris Pluie ...</p> <p>Un guide d'application des dispositions environnementales, accessible sur le site paris.fr précise les applications du PLU selon 4 grandes thématiques : la performance énergétiques des constructions neuves, la performance énergétique du bâti existant, la végétalisation des espaces libres et du bâti, la gestion des eaux pluviales.</p> <p>Ainsi toute nouvelle autorisation d'urbanisme devra être conforme à ces nouvelles dispositions.</p> <p>La Ville de Paris propose un accompagnement approfondi pour les études et la demande de financement à 61 copropriétés du 18e arrondissement pour la rénovation énergétique de leur immeuble via le dispositif Eco-rénovons Paris. Le 18e arrondissement est le second en termes de nombre de copropriétés concernés.</p> <p>La Ville de Paris développe par ailleurs des projets innovants pour adapter la ville aux changements climatiques, par exemple la transformation de cours d'école en cour oasis (l'école Charles Hermite était une des trois écoles à expérimenter ce dispositif en 2018) visant un meilleur rafraîchissement de l'air, ou l'accroissement de la perméabilisation des sols. Autre exemple, la végétalisation des façades et toitures est également un des objectifs de la Ville. Le 18e compte de nombreux projets dans des quartiers populaires, comme à Chapelle International, sur les toits de la rue du Pré, ou sur le toit du gymnase 6 rue Madeleine Rébérioux en construction. Paris Habitat étudie un projet de végétalisation du mur pignon de l'immeuble 1 rue Stephenson.</p>
Transverse	<p>Zone de la Porte de la Chapelle</p> <p>Les espaces et infrastructures publiques (rues, parc, bibliothèque...) sont sur-occupés par des populations en transit (SDF, exilés, toxicomanes). La situation, considérée comme éphémère il y a 4-5 ans mais due à des raisons internationales, se pérennise à une échelle locale et ne semble pas trouvé d'issues à moyen terme.</p> <p>Il y a un écosystème et une économie qui s'organisent tendant à une durabilité (concentration des administrations et associations, toxicomanie, transports en commun clandestins...)</p> <p>On part d'une attractivité dégradée du quartier qui a conduit à une désaffection des classes moyennes de logement qui leur étaient destinés.</p> <p>Dans le quartier Evangile en particulier, mais le phénomène s'étend à la résidence Jean Cocteau pour affecter ces logements à des ménages fragiles dont la moindre difficulté les met en situation d'impayé de loyer et de surendettement. Une parade trouvée par certains, est la sur occupation, signalée dans la présentation du groupe logement.</p> <p>Y aurait-il une analyse géopolitique ou des solutions prévoyant une amélioration de la situation à termes rapprochés ?</p> <p>Sinon pourquoi cette zone serait-elle inéligible au NPRNRU ?</p>	<p>Réponse de la Ville : Suite à la candidature de la ville de Paris, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine a retenu 5 secteurs parisiens, dont celui des Portes du 18e qui inclut une partie de la zone de la porte de la Chapelle. Les travaux d'envergures qui vont être menés notamment sur le secteur de Gare des Mines (Charles Hermite, Valentin Abeille inclus) ainsi que le nouveau quartier de Chapelle International, le futur parc Chapelle Charbon et le campus étudiant Condorcet ont ainsi vocation à faire évoluer l'image du quartier dans son ensemble.</p> <p>les objectifs des secteurs en renouvellement urbain est bien de changer le cadre de vie pour les habitants des quartiers en apportant de la mixité sociale (en développant différents types de logements), la mixité d'usage (création de nouvelles fonctions avec la création d'immeuble d'activité), en améliorant les espaces publics et en améliorant les équipements publics de proximité.</p>
Goutte d'or	<p>Délimitation de la zone GO sud.</p> <p>La zone géographique du NPNRU n'inclue pas d'autre zones du QPV (Château rouge, Square Léon) qui connaissent d'autres initiatives urbaines (Tous mobilisés, budget participatif). Même s'il y a des temporalités différentes, des problématiques communes de cohérence de la politique de la ville sont nécessaires (doublon de terrains de foot dont un sous-utilisé, manque d'espaces verts, propagation des activités populaires du square pour habiter des zones déshéritées comme place de l'assommoir, circulation des voitures...).</p> <p>Pourquoi ne peut-on pas associer Le square Léon et/ou Château rouge à la zone GO sud ?</p>	<p>Réponse de la Ville : Le quartier de la Goutte d'Or est inscrit depuis 1984 dans les procédures de la Politique de la Ville, depuis 1996 en « Zone urbaine sensible » et depuis 2012 en Zone de sécurité prioritaire. Il a de ce fait bénéficié, depuis les années 80, d'une intervention publique forte, articulant projet social et renouvellement urbain ciblé sur le traitement de l'insalubrité. Le secteur Château Rouge a particulièrement été ciblé dans le cadre de l'ANRU 1, le secteur Emile Duployé a été requalifié, la rue Myrha a évolué avec la construction ou la rénovation de bâtiments, le square Léon a été réaménagé. Ces périmètres font dorénavant l'objet d'interventions régulières par des dispositifs tels que Tous mobilisés, GUP, Budget participatifs. L'interface entre les secteurs et leur environnement direct est pris en compte dans les projets urbains.</p> <p>Dans le cadre du NPNRU la Ville a choisi de concentrer son action sur la requalification et la régulation de l'espace public sur le sud de la Goutte d'Or, notamment sur le passage Boris Vian. Il convient de rappeler que ce choix répond aux exigences de l'ANRU.</p> <p>Réponse de la DRIHL : L'intervention de l'ANRU à la goutte d'or dans le cadre du NPNRU fait suite aux opérations menées dans le cadre du premier programme (PNRU), qui ont permis de poursuivre les opérations d'amélioration du cadre de vie des habitants et de résorption de l'habitat indigne ou dégradé.</p> <p>Au titre du nouveau programme, la ville de Paris a proposé un programme d'intervention centré autour de la rue de la goutte d'or et du passage Boris Vian, visant à requalifier ces espaces publics, très dégradés.</p> <p>L'ANRU a sélectionné spécifiquement ce secteur parmi les projets d'intérêt régionaux en raison de la pertinence du projet proposé par la ville de Paris et de sa complémentarité avec les actions qu'elle a financé au cours du programme précédent.</p>

QPV	Question du CCP18	Réponse
Transverse	<p>Commerces</p> <p>Des études et diagnostics commerciaux ont été effectués sur la Goutte d'Or. Aboutissant par l'acquisition de murs commerciaux à l'amiable ou par préemption, par la réalisation de travaux d'aménagement et par la commercialisation et la gestion de locaux, permettant d'insuffler une nouvelle dynamique aux commerces de proximité de la Goutte d'Or. Avec en parallèle une action conduite sur les locaux commerciaux des bailleurs sociaux.</p> <p>Pouvez-vous nous dire où vous en êtes dans cette démarche ?</p> <p>Les habitants y seront associés ?</p> <p>Cette démarche a-t-elle été engagée sur les Portes ?</p>	<p>Réponse de la Ville : Deux dispositifs mis en place par la Ville sous l'étiquette « Paris Commerces » permettent de revitaliser et diversifier l'offre commerciale dans les quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Contrat Paris Commerces, mis en œuvre par la SEMAEST et qui permet la préemption des murs dans des périmètres délimités. Le but est d'agir sur les pieds d'immeuble privés. Seule la Goutte d'Or est concernée parmi les NPNRU du 18e. Dans ce cadre, un local a été récemment préempté (angle rues Stéphenson et Saint-Bruno). - Le GIE Paris Commerces, structure commercialisant les locaux des 3 bailleurs sociaux de la Ville (PH, RIVP et Elogie-SIEMP, soit 10 % des locaux commerciaux parisiens). Tous les locaux vacants des bailleurs sociaux sont concernés, sans limite de périmètre. Les Portes sont donc particulièrement concernées, puisqu'on y trouve exclusivement des bailleurs sociaux. <p>Les commercialisations se font en lien avec la Mairie d'arrondissement, garante de la tenue du cahier des charges des deux structures qui ont pour mission de faire atterrir des projets de qualité et répondant aux besoins des habitants.</p> <p>2 fois par an se réunit la Commission pied d'immeuble associant un membre de chaque Conseil de quartier prioritaire, un membre du Conseil citoyen et les associations de commerçants. Elle vise à définir une stratégie commune de commercialisation (adresse par adresse et/ou par quartier).</p> <p>En outre, attention particulière concernant les pieds d'immeuble dans les deux NPNRU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Goutte d'Or sud : requalification prévue de la façade commerciale de la rue de la Goutte d'Or. - Portes : plusieurs projets déjà ou vont être impulsés : les locaux vacants de Charles-Hermite vont faire l'objet d'une commercialisation réfléchie globalement de sorte qu'elle ait lieu en même temps que la requalification des devantures cofinancée par Paris Habitat et la Ville (Budget participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires »), Appel à projet Coup de pouce commerce, AAP Réinventer la Métropole à Porte de Clignancourt et concernant le secteur Binet et Croisset, échanges réguliers avec les bailleurs sur les rez-de-chaussée). Par ailleurs, Paris Habitat pour les quartiers Charles Hermite a lancé une étude urbaine sur son patrimoine dont un des objectifs est de réfléchir à la mutation de certains logements en pied d'immeuble en locaux d'activités et ainsi animer d'avantage les rues.
Porte du 18ème	<p>En date du mois d'avril 2017, il a été élaboré un protocole de préfiguration : « convention par sites sur chaque projet de renouvellement urbain »</p> <p>Quel est le programme de co-construction pour les conventions précitées ?</p>	<p>Réponse de la Ville : Les conventions de renouvellement urbain sont une contractualisation entre la Ville et les partenaires (ANRU, État, Caisse des dépôts, Région, Bailleurs, etc.) précisant les engagements sur la réalisation de chacun des projets urbains, notamment financiers. Le conseil citoyen peut se mobiliser/se mobilise lors des différents temps d'information, de concertation et de co-construction organisés localement pour définir, alimenter et assurer le suivi des projets urbains (réunions publiques, ateliers de concertation, démarches de gestion urbaine de proximité, etc.) et dont les conventions sont une traduction administrative. Les signatures des conventions interviendront à partir du 1er semestre 2019.</p>
Porte du 18ème	<p>Le CCP18 s'interroge sur le manque d'intégration de l'hôpital Bichat dans les projets du NPNRU présentés lors de ce COPIL du 19 septembre 2018. Quand aura-t-elle lieu la concertation des habitants sur le devenir de l'hôpital Bichat, avec les habitants de la porte Montmartre ?</p>	<p>Réponse de la Ville : La question du périmètre du NPNRU est liée à celle du financement des opérations comme indiqué plus haut.</p> <p>Concernant le projet de l'AP/HP, une réunion publique sur le devenir de l'hôpital Nord a été organisée l'an dernier à la mairie du 18e.</p> <p>La Mairie du 18e et la Ville de Paris poursuivent leurs discussions avec l'AP/HP sur ce dossier.</p>
Porte du 18ème	<p>Quelles structures Socio-culturelles, au faveurs des habitants, sont-elles prévues dans ces projets ?</p>	<p>Réponse de la Ville : dans les secteurs NPNRU en phase étude urbaine, la programmation en équipement socio-culturel est en cours. Des ateliers de concertation ont lieu sur les territoires pour faire remonter les besoins des habitants. La programmation sera actée lors des réunions publiques de clôture de concertation.</p>